

**FO défend les droits des employés, des TAM et des cadres**

## SITUATION ECONOMIQUE

La baisse continue des cessions de CGR (concentrés de globules rouges), a pour principale conséquence : **une diminution du chiffre d'affaires de l'EFS de plusieurs millions d'euros.**

Celle-ci, conjuguée à une incertitude sur la situation économique du pays, va conduire la direction à faire des choix stratégiques de coupes budgétaires.

Face à cette situation et afin de pouvoir suivre son évolution, **les élus du CSEC ont voté une alerte économique.** Des données régulières seront fournies aux élus et un expert est mandaté pour évaluer la situation.



**Cette situation ne permet plus de poursuivre la révision de la classification et des rémunérations associées.**

Toutefois, **FO continue à travailler sur les évolutions futures du système de rémunération de l'EFS.**

En effet, l'enquête menée par FO sur le terrain a démontré la nécessité de revoir ce système, afin de **réduire les inégalités salariales constatées notamment par les augmentations individuelles.**

**FO restera mobilisé sur ce sujet tant que l'égalité de traitement ne sera pas en place au sein de l'EFS.**

## SEMAINE DU HANDICAP

Du 14 au 20 novembre a eu lieu la 26<sup>ème</sup> édition de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).



**FO est très mobilisé sur ce sujet et travaille activement pour permettre l'intégration et le maintien dans l'emploi de ces personnels.**

FO vous propose donc un **résumé de l'accord concernant le personnel en situation de Handicap et le personnel ayant un proche en situation de handicap (article 2.4) :**

- ↪ Aide à l'intégration par l'adaptation au poste
- ↪ Aide dans son accompagnement par des professionnels de l'action sociale
- ↪ Sensibilisation de la hiérarchie sur le handicap
- ↪ Adaptation du poste selon l'évolution du handicap
- ↪ Aménagement d'horaires individualisés
- ↪ Réduction du temps de travail 5 ans avant la retraite avec une prime de 10% et un maintien des cotisations sociales
- ↪ Aide financière à l'appareillage personnel (auditif, prothèse, fauteuil roulant ...)
- ↪ 1 journée d'absence pour les démarches de RQTH
- ↪ 2 jours d'absence par an dédiés aux démarches médicales et administratives
- ↪ Salariés ayant des proches en situation de handicap : Congés « proche aidant » avec maintien du salaire durant 3 mois.
- ↪ 2 jours pour l'annonce de la survenue d'un handicap chez son enfant.
- ↪ 2 jours d'absence par an pour les personnels ayant un ascendant direct, un descendant à charge ou un conjoint reconnu handicapé.

## DEMANDES FO

**Afin de faire évoluer le droit du personnel, FO réalise régulièrement des demandes de révision des accords d'entreprises.** Ces demandes interviennent à la suite de difficultés du personnel ou de leur souhait de faire évoluer les règles.

Ainsi, dernièrement, **FO a souhaité faire évoluer le droit du personnel en cas de décès.** En effet, lorsque votre enfant perd sa mère ou son père (ex-conjoint), vous ne bénéficiez d'aucun jour décès pour l'accompagner. FO a donc demandé que des jours soient donnés dans ce cas-là.

Malheureusement, l'EFS a refusé, alors même que des jours pour la famille éloignée sont donnés.

**FO regrette cette position, d'autant que la direction en acceptant la demande de FO, aurait donné un message de soutien au personnel dans de telles circonstances.**

Du fait de l'absence de jours spécifiques, le personnel aura des difficultés à s'absenter.

## PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE

Lors de la commission de suivi des dépenses concernant la prévoyance et les frais de santé, il a été constaté **une augmentation importante des dépenses.**

De ce fait, les cotisations prélevées sur les fiches de paye ne sont plus suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses. Ainsi, **des mesures spécifiques sont en cours de discussion au niveau national pour rétablir la situation.**



**FO profite de l'occasion pour vous rappeler les différents dispositifs de prévention qui peuvent réduire les risques de maladie.**

*Prise en charge à 100% des frais par l'assurance maladie :*

- ✚ Dépistage du cancer du sein pour les femmes entre 50 et 74 ans
- ✚ Dépistage du cancer du col de l'utérus
- ✚ Dépistage du cancer colorectal de 50 à 74 ans
- ✚ Prévention bucco-dentaire M'T dents pour les jeunes de 21, 24 ans et les femmes enceintes
- ✚ ...

*De plus, l'accord sur la cohésion sociale et l'égalité des chances permet également de bénéficier :*

- ➔ D'une journée d'absence rémunérée pour les salariés âgés de 40 ans et plus afin de réaliser le bilan de santé de l'assurance maladie
- ➔ D'une demi-journée d'absence rémunérée par an pour les actes de prévention médicale pour les salariés de plus de 50 ans (mammographie, bilan cardio-vasculaire ...)

## MOBILISATION FO

Initialement, FO ne souhaitait pas communiquer sur ce point, mais **les fausses informations d'un syndicat**, qui précise perpétuellement être le seul à agir pour le personnel, **nous obligent à rétablir la vérité.**

C'EST QUOI  
**La vérité ?**

**Non, il n'est pas seul à travailler pour le personnel.**

Face aux problèmes financiers de l'EFS, **FO a fait un communiqué de presse et sollicité les parlementaires de la commission des affaires sociales qui ont accepté d'aider l'EFS.**

Il aurait été préférable que l'union syndicale s'opère dans de telles circonstances, mais un syndicat préfère travailler seul, par intérêt électoraliste.